

## REGION DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 90/34 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**portant désignation des représentants de l'Assemblée  
pour siéger au jury composé en vue  
du concours pour la réalisation du logotype  
de la Région de Corse**

---

#### SEANCE DU 30 MARS 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le trente Mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : MM.**

Pierre-Jean ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTESTI, Dominique BIANCHI, Antoine BIGGI, Dominique BUCCHINI, Paul BUNGELMI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Joseph-Ferdinand CHIARELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Albert FERRACCI, Jules Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Jean GAFFORY, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François Marie GERONIMI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Toussaint LUCIANI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François- Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGIO, Jean-Paul de ROCCA-SERRA, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Xavier VILLANOVA.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. François PIAZZA ALESSANDRINI  
M. Henri ANTONA à M. Paul PATRIARCHE  
M. Jean-Baptiste BIAGGI à M. Denis CELLI  
M. Antoine GAMBINI à M. Jules-Paul NATALI  
M. Charles LEONELLI à M. François-Marie GERONIMI

M. Joseph MARIOTTI à M. François MOSCONI  
M. Louis-Ferdinand de ROCCA-SERRA à M. Sauveur  
GANDOLFI-SCHEIT  
M. Michel STEFANI à M. Albert FERRACCI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Alexandre ALESSANDRINI, Laurent CROCE, Marcel FEYDEL, Paul  
GIACOBBI, Antoine-Louis LUISI, Jean MOTRONI, Alain ORSONI, Marc  
VALERY, Fernand VINCENTELLI.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des  
communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de  
Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région  
de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et  
portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des  
conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives  
aux collectivités locales,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DESIGNE** ainsi qu'il suit les représentants de l'Assemblée de  
Corse pour siéger au jury composé en vue du concours pour la réalisation du  
logotype de la Région de Corse :

Groupe de la Majorité Régionale

M. Pascal ARRIGHI  
M. Jean COLONNA

Groupe Communiste

M. Paul BUNGELMI

Groupe Mouvement des Radicaux de Gauche

M. Dominique BALDACCI

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région de Corse.

AJACCIO, le 30 MARS 1990

Pour copie certifiée conforme  
à l'original,

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Assemblée de Corse

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA